

## VCA - Cadre opérationnel // #1477

 13 h     370,00 €

### Public

Cadres opérationnels des entreprises de construction (contremaîtres, conducteurs de travaux, chefs d'équipe, chefs de chantiers)

Les cadres qui sont responsables des travailleurs qui font des tâches à risques doivent être en possession d'un diplôme de VCA 'Sécurité pour Cadres Opérationnels'.

### Objectifs

De nombreux donneurs d'ordre exigent que leur sous-traitant disposent du brevet de sécurité VCA.

La formation a pour but de préparer les responsables (directeurs, chefs de chantier, contremaîtres, chefs d'équipe...) à l'examen VCA pour cadres opérationnels

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1477 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/8236c9d5-cb84-4834-904f-cd36a28e8c9f). (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/8236c9d5-cb84-4834-904f-cd36a28e8c9f>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

- La législation en matière de bien-être
- Les responsabilités des différents acteurs
- Risques, prévention et mesures
- Les accidents
- Méthodes de promotion de la sécurité
- Procédures et permis
- Substances dangereuses
- Incendies et explosion
- Travail dans les espaces confinés
- Machines et outillage
- Port et levage de charges
- Trébuchement, glissades et chutes
- Travaux en hauteur
- Risques électriques
- Soudage et rayonnement
- Bruit
- Ergonomie
- Equipements de protection individuelle
- Signalisation de sécurité
- Examen agréé (par un examinateur externe)

## Informations pratiques

### > Droit d'inscription

370,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

### > Horaires

#### 📍 Verviers

- > Du 2 novembre 2026 au 9 novembre 2026  
De 8h30 à 15h30 + 1h30 d'examen le 2ème jour

#### 📍 Villers-Le-Bouillet

- > Du 12 mars 2026 au 19 mars 2026  
De 8h30 à 15h30 + 1h d'examen le dernier jour
- > Du 6 octobre 2026 au 13 octobre 2026  
De 8h30 à 15h30 + 1h d'examen de 15h30 à 16h30 le 2ème jour

#### 📍 Liège

- > Du 3 juin 2026 au 10 juin 2026  
De 8h30 à 15h30 (+ 1h30 d'examen le 2ème jour)
- > Du 10 septembre 2026 au 17 septembre 2026  
De 8h30 à 15h30 (+ 1h30 d'examen le 2ème jour)
- > Du 3 décembre 2026 au 10 décembre 2026  
De 8h30 à 15h30 (+ 1h30 d'examen le 2ème jour)

### > Certificat - Attestation

En cas de réussite, 2 exemplaires du brevet VCA vous seront transmises : l'un pour vous, l'autre pour votre entreprise. Le brevet est valable 10 ans.

### > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>).

### > Examens

La formation est clôturée par la passation d'un examen VCA de 70 questions à choix multiples. L'examen est administré par un examinateur externe agréé en version informatique. Pour réussir, les candidats doivent obtenir 49/70.

Le test peut également être remplacé par un examen lu à haute voix via des écouteurs pour certaines personnes mais uniquement sur demande préalable de l'entreprise auprès du centre de formation.

L'examen oral est possible si le candidat a échoué 2 fois à un des systèmes cités ci-dessus. Dans ce cas, un accord préalable doit être pris avec le centre de formation car le coût de l'examen varie.